

ARRETE PORTANT PROCLAMATION DE L'ELECTION DES REPRESENTANTS DES USAGERS AUX CONSEILS DE MENTION ET DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS AUX CONSEILS DE MENTION ET AU CONSEIL INTERDISCIPLINAIRE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE TOULOUSE - JEAN JAURES

Vu le code de l'éducation, dans sa partie législative, notamment les articles L714-1 et L719-1 ;
Vu le code de l'éducation, dans sa partie réglementaire, notamment les articles D719-1 à D719-40, à l'exception des articles D719-17, D719-28, D719-30 à D719-36, sauf la dernière phrase de l'article D719-36 et compte tenu la réserve introduite au 1er alinéa de l'article D719-22 par le I de l'article 6 du décret du 26 mai 2011 cité infra ;
Vu le décret du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat, à l'exception du III de l'article 2, du 7° de l'article 5 et de l'article 15 ;
Vu les articles 7 et 8 du décret du 30 septembre 2020 qui prévoient, à titre expérimental, le recours au vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels et des étudiants aux conseils de établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ;
Vu les statuts de l'université en vigueur ;
Vu les statuts de l'INSPE ;
Vu l'arrêté adoptant la décision cadre pour l'organisation d'élections par vote électronique du 5 janvier 2021 ;
Vu l'arrêté électoral du 12 février 2024 renouvellement total des représentants des usagers aux conseils de mention et du renouvellement partiel des représentants des personnels aux conseils de mention et au conseil interdisciplinaire ;
Vu l'arrêté du 15 mars 2024 fixant la composition des bureaux de vote ;
Vu l'avis du comité technique en date du 1er décembre 2020 ;
Vu la délibération 62 du conseil d'administration en date du 8 décembre 2020 ;
Vu la délibération du conseil d'administration en date du 23 février 2023 portant élection d'Emmanuelle Garnier à la présidence de l'Université Toulouse II ;
Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 26 janvier 2024 ;
Vu le résultat des opérations de dépouillement du 28 mars 2024.

ARTICLE 1

Par le présent arrêté et les 3 feuillets annexés, sont proclamés les résultats du scrutin des 26, 27 et 28 mars 2024.

ARTICLE 2

L'élection finalisée, restent vacants par carence de candidats les sièges suivants :

- Conseil de la Mention premier degré- 2 sièges titulaires et 2 sièges suppléants au Collège USAGERS ;
- Conseil de la Mention Encadrement Educatif- 2 sièges titulaires et 2 sièges suppléants au Collège USAGERS ;
- Conseil de la Mention Pratiques et Ingénierie de la Formation - 1 siège au Collège Enseignants des équipes pédagogiques ;
- Conseil interdisciplinaire, Groupe C- 1 siège au Collège Enseignants chercheurs.

ARTICLE 3

Le présent arrêté et ses annexes sont transmis à la rectrice de la région académique, chancelière des universités. Ils sont communiqués au président de la commission de contrôle des opérations électorales.

Les procès-verbaux sont consultables sur demande auprès du pôle Affaires Générales.

ARTICLE 4

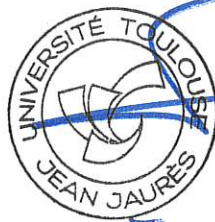
L'arrêté et ses annexes sont affichés sur le site internet de l'université et sur l'espace numérique de travail.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 28 mars 2024

Emmanuelle GARNIER



Les procès-verbaux sont consultables sur demande auprès du pôle Affaires Générales.

ELECTIONS AUX CONSEILS DES UFR, DEPARTEMENTS, INSPE ET IUT DE FIGEAC

CONSEIL INTERDISCIPLINAIRE - GROUPE A - AUTRES ENSEIGNANT-ES

| | |
|--|--------|
| Nombre de sièges à pourvoir | 1 |
| Nombre d'électeurs inscrits | 115 |
| Nombre d'émargements | 13 |
| Nombre d'enveloppes de vote | 13 |
| Taux de participation | 11,30% |
| Nombre de votes blancs | 4 |
| Nombre de suffrages valablement exprimés | 9 |

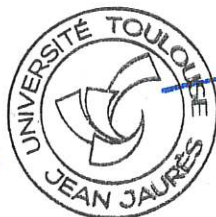
| | Nbr de suffrages | | Résultat |
|-----------------------------|------------------|---------|----------|
| Madame IOANA FILLION QUIBEL | 9 | 100,00% | ELUE |

Conclusion

Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée

Dates du scrutin

Le scrutin s'est déroulé du 26/03/2024 à 09h00 au 28/03/2024 à 16h30.



ELECTIONS AUX CONSEILS DES UFR, DEPARTEMENTS, INSPE ET IUT DE FIGEAC

CONSEIL MENTION 1ER DEGRE - USAGERS

| | |
|--|-------|
| Nombre de sièges Titulaires | 2 |
| Nombre de sièges Suppléants | 2 |
| Nombre d'électeurs inscrits | 908 |
| Nombre d'émargements | 10 |
| Nombre d'enveloppes de vote | 10 |
| Taux de participation | 1,10% |
| Nombre de votes blancs | 1 |
| Nombre de suffrages valablement exprimés | 9 |

| Listes | Nombre de suffrages | Candidats | Résultat |
|-----------------|---------------------|----------------------|-----------|
| Graine de profs | 9 100,00% | 1. M. OLIVIER CONSUL | Titulaire |
| | | 2. Mme LEA PAPAIS | Titulaire |
| | | 3. M. THOMAS CIANEL | Suppléant |

Conclusion

Titulaires : Tous les sièges sont attribués et l'élection est finalisée

Suppléants : L'élection est finalisée, mais il reste 1 siège non pourvu par insuffisance de candidats éligibles.

Dates du scrutin

Le scrutin s'est déroulé du 26/03/2024 à 09h00 au 28/03/2024 à 16h30.



ELECTIONS AUX CONSEILS DES UFR, DEPARTEMENTS, INSPE ET IUT DE FIGEAC

CONSEIL MENTION PRATIQUES ET INGENIERIE DE LA FORMATION - ENSEIGNANT-ES DES EQUIPES
PEDAGOGIQUES

| | |
|--|--------|
| Nombre de sièges à pourvoir | 2 |
| Nombre d'électeurs inscrits | 82 |
| Nombre d'émargements | 12 |
| Nombre d'enveloppes de vote | 12 |
| Taux de participation | 14,63% |
| Nombre de votes blancs | 1 |
| Nombre de suffrages valablement exprimés | 11 |

| Listes | Nombre de suffrages | Candidats | Résultat |
|----------------------|---------------------|-----------------------------|----------|
| Ioana FILLION-QUIBEL | 11 100,00% | 1. Mme IOANA FILLION QUIBEL | ELUE |

Conclusion

L'élection est finalisée, mais il reste 1 siège non pourvu par insuffisance de candidats éligibles.

Dates du scrutin

Le scrutin s'est déroulé du 26/03/2024 à 09h00 au 28/03/2024 à 16h30.

